



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 27 MARS 2024

Le Conseil Général est convoqué le mercredi 27 mars à la salle du 1<sup>er</sup> étage de l'auberge communale. Convocations distribuées le 15 mars pour le mercredi 27 mars, 12 jours avant. RCG, Art. 46. – 5 jours à l'avance. Le délai légal est donc respecté.

Merci à l'Huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle de séance.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

### Formalités :

- **Appel**
- **Adoption du dernier procès-verbal du 7 décembre 2023**
- **Assermentation**

### Ordre du jour :

#### Ordre du jour :

- 1. Préavis N°1/2024 – Réfection place de jeux – Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.3 rCG)**
- 2. Nomination d'un délégué à l'ORPC JNV**
- 3. Communications des délégués aux associations intercommunales**  
(Les délégués préparent une brève information sur les activités de l'association)
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Communications du bureau**
- 6. Vœux et divers**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 42

Membres présents : 32

Quorum : 14

Taux de participation : 76 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

9 personnes ont pris la peine de s'excuser. 1 personne est absente. M. S. Goy de l'Omnibus est présent.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

Excusés :

Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Social, épuration, écoles, police.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, paroisse, protection civile, eaux.

*Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.*

### Adoption du dernier procès-verbal du 7 décembre 2023

Le procès-verbal a été transmis par mail dans le dossier de convocation, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.

**Assermentation** : aucune



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 27 MARS 2024

### Ordre du jour :

#### 1. Préavis N°1/2024 – Réfection place de jeux.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 1/2024, ainsi qu'un devis - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.3 - M. M. Jolliet : elle a été faite en 2000. À cette époque-là, cette place de jeux a coûté 12 000 Fr. (jeux et terrassement). À ce jour, ce prix est uniquement pour le jeu en hauteur, sans la mise en place. Il y a une multitude de critères de sécurité à respecter, dont l'obligation d'acheter un panneau à poser à l'entrée de la place (450 Fr.) avec les règles à respecter. Les entreprises suisses approchées sont Bimbo et Fuchs Thun. L'entreprise Bimbo fournit les jeux et les met en place. Elle demande que le terrassement soit fait. En revanche, l'entreprise Fuchs Thun fournit uniquement les jeux et c'est l'entreprise de terrassement qui doit les mettre en place. Fuchs Thun a proposé un devis avec une entreprise de terrassement avec laquelle ils ont l'habitude de travailler. En parallèle, le devis de Bimbo est chiffré pour les jeux et on regarde auprès de l'entreprise Malherbe à Chavornay et Corentin Rochat à Envy afin d'avoir, peut-être, une solution un peu moins chère.

- M. G. Favre lit le rapport de la commission de gestion et finances :

*« Les jeux actuellement en place datent de 1998, les structures portantes et les arrimages au sol ne permettent plus de garantir la sécurité du site.*

*Étant donné que tous les équipements ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur, il est indispensable de changer les installations afin que chacun puisse continuer de profiter pleinement de cet espace de détente, très apprécié par les familles.*

*La Municipalité propose, dans son préavis, de remettre en état certaines structures, d'y ajouter de nouveaux jeux et de réaménager l'endroit actuel situé en dessus de la grande salle. Il va de soi que les petits comme les grands auront droit à leur terrain de jeu adapté.*

*Une variante avec un nouvel écran situé vers la cantine a été étudié cependant la proximité avec la ligne CFF a résolu notre exécutif à écarter cette possibilité.*

*Les offres ont été commandées auprès des deux seules sociétés suisses qui sont en mesure de fournir des éléments en bois pour les places de jeux.*

*Le montant des travaux est estimé à CHF 70'000.- selon l'offre fournie et le financement sera assuré par la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un amortissement sur 10 ans selon MCH2.*

*A l'unanimité de ses membres présents, la commission de gestion et finances propose au conseil général, d'accepter le préavis 01/2024 pour la réfection de la place de jeux pour un montant de CHF 70'000.- demandé par la Municipalité ».*

- M. S. Berthoud : il fait référence aux communes avoisinantes où certains habitants ont participé au financement des places de jeux et propose ceci par voie d'un tout-ménage, afin que chacun ait la possibilité de participer à cette place de jeux, voire d'acheter un jeu qui n'a pas été prévu.

C'est une proposition qui ne remet pas en cause le préavis.

- M. M. Fiechter : le devis tel que présenté n'était pas clair pour lui. Était-ce avec ou sans le paysagisme ? Il regrette qu'il n'y a pas eu avant une consultation sur le choix des jeux (plus d'implication de la population). On a déjà voté un budget déficitaire et cela fait une grosse dépense supplémentaire.

- M. M. Jolliet : le coût des jeux, c'est plus ou moins identique au coût du terrassement. Donc si on achète pour 10000 Fr. de jeux, il faut compter 10000 Fr. de terrassement. La Municipalité a été surprise par ces montants. C'est une place qui est vraiment beaucoup utilisée. Les deux balançoires ont été enlevées car un des montants était sectionné au niveau du sol. Il ne faudra pas tarder à démonter la structure en hauteur, car il y a des barreaux qui cassent. L'état de délabrement est tel qu'il n'est plus possible de réparer. C'est un gros investissement, mais sur la durée, elle sera largement amortie. On s'en est rendu compte après avoir fait le budget l'année passée. C'est pour cela qu'on a dû passer avec un préavis. Dans les 70 000 Fr. le terrassement est compris.

- M. J. Künzle : concernant les normes de sécurité, notées sur le panneau, le fournisseur et la commune se dédouanent de toute responsabilité en cas d'accident, ce qui est normal. Serait-il possible de passer outre tout cela en notant que la commune met à disposition ce terrain aux familles ? Celles-ci prennent la responsabilité de faire cette place de jeux avec un budget de la commune. Ce ne serait plus une place de jeu communale, mais peut-être une place de jeux sous forme d'association de parents ou de familles qui permettrait finalement de déroger à ces règles de sécurité.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 27 MARS 2024

---

- M. M. Jolliet : vu que c'est une place publique, il y a toutes les exigences qui s'y appliquent. S'il y a un accident aujourd'hui à la place de jeux et que le parent décide de se retourner contre la commune, celle-ci est à 100 % fautive. Une place de jeux privative doit être fermée et les personnes qui veulent y accéder doivent demander l'autorisation. En réponse à M. J. Künzle, cela pourrait réduire les coûts, mais risque d'amener plus de problèmes.
  - Mme F. Ammann : ce serait important de prendre contact avec les éducateurs et les éducatrices résidant au village, ainsi que de faire appel à d'autres professionnels de l'enfance pour voir ce que l'on peut amener aux enfants de différent de ce qu'ils peuvent trouver dans les autres places de jeux. Il y a possibilité pour les enfants de s'amuser avec des choses plus simples.
  - M. M. Jolliet : il a regardé avec le responsable du MATAS, ainsi qu'avec le fournisseur. Aujourd'hui ce qui fonctionne très bien c'est la balançoire, la nacelle, la tour en corde qui tourne. Il faudrait mettre en place des jeux d'équilibre (des plots en hauteur, des barres qui bougent). La dimension des petits chevaux à bascule a été réduite, car les adolescents et les adultes allaient dessus et les ressorts n'était pas fait pour supporter leur poids.
  - Mme B. Fellay : en tant qu'éducatrice de la petite enfance, elle trouve tout à fait pertinent de mettre des jeux à différentes hauteurs, dont des cylindres. Les petits aiment jouer avec les copeaux qui jonchent le sol.
  - M. M. Jolliet : c'est une volonté de conserver les copeaux. Financièrement c'est moins cher avec les forestiers qui peuvent les fournir.
  - Mme C. Berthoud : combien y a-t-il d'enfants à Bretonnières ?
  - M. M. Jolliet : 16 % de la population sont des enfants scolarisés à Bretonnières. Il y en a plus avec ceux qui ne vont pas encore à l'école.
  - M. S. Berthoud : beaucoup de personnes se déplacent à la place de jeux de Croy.
  - M. M. Conod : dès l'âge de 10-12 ans, les enfants ne vont plus à la place de jeux. Combien d'enfants utiliseraient cette place. Il serait aussi souhaitable qu'il y ait un surveillant, un parent qui soit présent. Il fait référence à un accident survenu à Croy.
  - M. M. Jolliet : combien l'utiliserait, impossible à dire. Actuellement il y a plus d'enfants en bas âge que de pré-adolescents. Une trentaine d'enfants en dessous de 12 ans. La place doit être sécuritaire, en revanche l'utilisation des jeux, c'est de la responsabilité des parents.
- En réponse à M. J. Künzle, la place, si la commande se fait tout de suite, sera fonctionnelle en automne 2024.

Mise au vote du préavis

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°1/2024 soit :**

**- Accepter le préavis 1/2024 concernant les travaux de réfection à la place de jeux pour un montant de CHF 70'000.- payé avec la trésorerie courante.**

**31 votants (Oui : 29, Avis contraire : 2, Abstention : 0).**

Le préavis 1/2024 est accepté tel que présenté.

### **2. Nomination d'un délégué à l'ORPC JNV**

A la suite de l'élection de M. le Président à la Municipalité, il s'agit de lui trouver un remplaçant.

Après rappel et explication de l'ORPC JNV, M. M. Falga devient délégué et M. J. Künzle suppléant.

### **3. Communications des délégués aux associations intercommunales**

**- AIVN : M. D. Golaz :**

« L'AIVN s'est réunie le 30 mai à Croy pour :

1. Procéder aux élections du président, du vice-président, des scrutateurs et leurs suppléants :

M. Jean-Michel Zellweger de Juriens a été élu président.

2. Traiter le préavis concernant les comptes 2022 : les comptes ont été acceptés.

3. Traiter le préavis concernant la réhabilitation de la conduite des eaux usées Bretonnières – Le Fochau : Une inspection caméra avait été préalablement menée pour permettre d'estimer les travaux nécessaires et avait permis de voir que des joints étaient défectueux. La réhabilitation de cette conduite sera effectuée par



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 27 MARS 2024

un mini-robot (rabotage des joints défectueux et pose d'un manchon), ce qui permet d'éviter de creuser une fouille sur l'ensemble du trajet de la conduite. Le préavis a été accepté.

#### 4. Quelques informations du Codir :

Les nouveaux surpresseurs sont arrivés et seront installés dès que quelques petits problèmes techniques seront résolus.

Comme demandé, une planification du contrôle des conduites des eaux usées a été transmise à la Cour des comptes. Ces contrôles seront effectués en 7 tronçons, un tronçon par année.

Comme chaque année, quelques explications concernant les statistiques d'exploitation nous sont données. Nous sommes par exemple à 97m<sup>3</sup>/habitant d'eau usée, la moyenne Suisse est de 58m<sup>3</sup>, il reste des progrès à faire. Ou encore 68 % d'eau claire arrivent à la STEP, il reste ici aussi des progrès à faire.

L'AIVN s'est également réunie le 3 octobre à Croy pour :

#### 1. Traiter le préavis concernant le budget 2024, les points suivants ont été relevés :

- Une hausse du budget de l'électricité.

- La baisse du montant du poste entretien extraordinaire, vu que les gros travaux d'entretien ont été effectués ces dernières années.

- Une modification des amortissements, anciens équipements amortis et amortissement des nouveaux équipements.

- Le budget est globalement stable et le préavis a été accepté.

#### 2. Quelques informations concernant le Modèle Comptable Harmonisé 2ème génération (MCH2).

#### 3. Quelques informations du Codir :

- Nouveau Plan Général d'Évacuation des Eaux, le PGEE 2.0 :

- Plan établi par bassin versant de STEP et plus communal.

- Uniformisation et numérisation des PGEE.

- Plus de modules (module eau de surface par exemple), donc plus détaillé.

- L'AIVN s'est inscrite pour la phase pilote.

- Réalisation de la nouvelle place aux normes pour la centrifugeuse (traitement des boues) et pour la manipulation des bennes. »

#### - AISM : Mme C. Berthoud.

« Le Conseil de l'Association intercommunale de la Source Mercier, AISM, a été convoqué les 31 mai 2023 et 8 novembre 2023, sous la présidence de Mme Francine Roth. Voici quelques informations du comité de direction :

#### **31 mai 2023**

Le débit de la source était de 1020 l/min. Les 1400 l/min de mi-mars diminuent lentement, mais sans surprise car normal pour la saison. Actuellement, 300m<sup>3</sup> d'eau est utilisé par jour. La source en produit 1440m<sup>3</sup>/jour, ce qui donne 20% utilisés et 80% qui repart à l'Orbe.

Les comptes 2022 se soldent par un bénéfice de Frs 1'751.15 -. Le renouvellement de la concession entre la Source Mercier et l'Etat de Vaud a dû être élaboré pour la somme de Frs 14'359.55. Elle est valable pour 50 ans. En 2022, il s'est vendu, au prix de Frs 2.10/m<sup>3</sup>, 78'165m<sup>3</sup> d'eau contre 56'672m<sup>3</sup> en 2021. Le canton a poussé la fermeture de plusieurs sources communales dont les 3 pour Bretonnières depuis l'été 2022 sous menace de devoir effectuer des analyses chaque semaine.

#### **8 novembre 2023**

Le débit actuel de la source est de 1'200 l/min. Les pluies abondantes, mais bienvenues ont permis aux litres minute de passer de 720 à 1200 litres en l'espace de 15 jours. Ce niveau relativement bas est le même qu'en 2011.

Le budget 2024 est présenté avec une perte présumée de Frs 9'380.-. La commission de gestion invite les membres du conseil intercommunal de l'AISM d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

Au 8<sup>ème</sup> paragraphe du budget de fonctionnement 2024, il est mentionné :

« Le produit de la vente d'eau doit couvrir les charges et les travaux agendés et futurs des 2 rives. Le tarif du m<sup>3</sup> de vente de l'eau va augmenter progressivement. Pour 2024, celui-ci passera à Frs 2.60 le m<sup>3</sup> dès le 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> vendu. L'estimation des m<sup>3</sup> vendus pour la population est de 110'000 m<sup>3</sup> et pour le bétail de 25'000 m<sup>3</sup> à Frs 1.85. En effet, il a été décidé de diminuer le prix de l'eau pour le bétail de 30% de son prix annuel fixé en raison des subsides des améliorations foncières de 30% que l'AISM va recevoir pour la rénovation de son réseau complet. »



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 27 MARS 2024

La vente de l'eau a été budgétée à Frs 331'500.- pour 2024, soit une augmentation de Frs 61'000 par rapport au budget 2023. La vente d'eau dans les comptes 2022 se montent à Frs 165'404.30.

J'ai été interpellée par l'augmentation du prix de vente du m3 d'eau à la population qui passe de Frs 2.10 à Frs 2.60 le m3, dès 2024.

Dans les commentaires du budget de fonctionnement 2023, il était dit :

« Dans un esprit de garder le prix du m3 d'eau **raisonnable et d'optimiser une augmentation plus en douceur**, le comité a décidé de reprendre l'exploitation de l'eau potable des captages des communes. »  
Et dans le présent budget de fonctionnement 2024, « Le tarif du m3 de vente de l'eau va augmenter **progressivement** »

Il me paraît que Frs 0.50 d'augmentation ne correspond pas aux termes : **raisonnable, en douceur et progressivement**.

Comment peut-on accorder une diminution de 30% au prix du m3 d'eau pour le bétail, alors que l'AIMS n'est pas encore en possession des subsides des Améliorations Foncières ?

J'ai donc demandé des explications sur les raisons de cette forte augmentation et le fait que la population ne puisse pas bénéficier des subsides des améliorations foncières ?

Réponses de M. Joël Petermann, président du CODIR :

Le CODIR a pris la décision de commencer immédiatement les amortissements du fait des travaux futurs qui vont se poursuivre pendant 4-5 ans, ceci afin de ne pas léser nos descendants par une forte dette !

Quant à la question agricole, effectivement cette distinction a été introduite cette année. Étant en zone de montagne et pour soutenir les agriculteurs qui peuvent être confrontés à certaines difficultés, le CODIR a fait le choix de trouver un petit équilibre (qui peut être limité dans le temps) du fait de l'octroi d'une forte subvention de 32% des AF (sur la totalité des travaux), ce qui représente 0.8 à 10 cts (estimation) sur le prix de l'eau.

Actuellement il est demandé à tous les citoyens d'économiser l'eau du robinet, économie estimée à 30% par ménage. M. Joël Petermann signale que plus on économise l'eau du robinet, plus la facture augmentera car l'infrastructure doit être gardée, l'obligation de l'AIMS étant d'amener l'eau dans chaque maison. La logique est « malheureusement » que moins la consommation est importante, plus les coûts sont importants.

Ma première idée était de proposer un amendement, avec une augmentation du prix de l'eau à Frs 2.40 le m3 pour la population et de maintenir à Frs 2.10 le m3 pour le bétail. Mais selon l'article 20.6 des statuts de l'AIMS, seul le comité de direction a l'attribution de fixer le prix de vente de l'eau, j'ai donc dû me contenter de faire une intervention détaillée sur ce point. Si une majorité des délégués était d'accord avec mes propositions, notre seule marge de manœuvre face à cette forte hausse du prix du m3 d'eau aurait été de refuser le budget tel que présenté.

Malheureusement, aucun délégué n'a demandé la parole afin d'ouvrir un débat et le budget a été accepté. Je suis très déçue du manque d'intérêts de l'assemblée intercommunale de la Source Mercier, ce qui donne les pleins pouvoirs au CODIR et à son Président. Est-il vraiment nécessaire d'avoir un délégué par tranche de 80 habitants, rémunéré par l'AIMS, Frs 600.- environ par assemblée, pour simplement dire oui, amen à toutes les propositions du CODIR ? »

- **AscoVaBaNo** : M. J.-L. Conod.

«une grosse polémique par rapport au réfectoire à Vaulion : ils ont refusé des enfants qui sont venus manger parce que cela arrangeait les parents. Ils ont arrêté de prendre certains enfants pour cause de manque de place. Ils font déjà trois services et c'est plein. Ils ne peuvent pas faire un service de plus. Certains parents ont sorti leur enfant de l'AJOVAL à Romainmôtier pour les mettre à Vaulion et ces enfants n'ont plus de place puisqu'ils sont sortis de l'AJOVAL. Très peu d'informations sur la construction du collège. Il y a une quatrième variante dont on ne sait rien. Il y a un peu moins de problème dans le bus. Il y a des problèmes avec des jeunes qui traverse les voies à Bretonnières.

- **ORPC** : M. M. Falga :

«Lors de la dernière séance il y a eu un combat de coqs, dont le président du Codir, pour savoir qui allait être le décisionnaire des montants, par habitant, attribué à chaque commune. Au bout du compte c'est le Canton qui est le seul décideur. On n'a pas notre mot à dire et chaque fois qu'il y a eu une intervention dans ce sens c'était : nous (le Codir et le Canton) on défend ce projet et donc on n'a pas de levier pour pouvoir intervenir. On va payer un petit peu plus par habitant sans que ça ne nous rapporte quoi que ce



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 27 MARS 2024

*soit et chaque fois qu'il y aura une manifestation où la protection civile est présente, les communes qui auront ces manifestations sur leur territoire, devront, en plus de payer 2,70 Fr. par habitant, prendre en charge la protection civile et les sécurités qu'il pourrait y avoir. Et de la même manière, c'était l'ensemble du budget qui aurait pu être refusé. Deux personnes sur 67 membres présents s'y sont opposés.*

*Le budget a été voté avant la présentation de ces éléments. Impossible de revenir en arrière. »*

- M. le Président : cela n'encourage pas à devenir délégué d'une association. Si on est délégué et que l'on va représenter notre commune dans une association, il faut lire les dossiers, poser des questions. On peut subir la votation, mais au moins on y a amené quelque chose.

- M. M. Falga : lors de ces séances, on connaît de plus en plus de personnes des autres communes et cela permet de discuter et d'évaluer ce que les autres communes ont en tête. C'est une bonne chose d'être attentif et de participer. Si on est plusieurs à discuter comme ça et à se mettre d'accord, on peut arriver à infléchir une décision. Plus des personnes oseront, plus il y aura un consensus sur les décisions.

- Mme V. Borloz Schaller : se dit choquée par le déficit démocratique en lien avec ce qu'elle a entendu au sujet de l'AIMS et de l'ORPC. Elle demande des explications sur les commissions, leur fonctionnement, le Codir.

- M. le Président fera un résumé pour le prochain Conseil des associations intercommunales. Les règlements de ces associations se trouvent sur le site Internet de la commune.

- M. M. Conod : à quoi servent ces assemblées si l'on ne peut plus rien dire ou si tout est déjà organisé.

- M. le Président : ce n'est pas déjà décidé. Il faut que les gens qui viennent à ces séances aient des questions qui amènent un débat.

- M. J.-L. Conod : ici au Conseil Général, on devait accepter le budget de l'AIVN, alors qu'il avait déjà été accepté lors de l'assemblée de l'association.

- M. le Président : c'est un problème législatif. Lorsqu'il y a une modification, cela doit être voté au sein du conseil intercommunal, puis être validé par tous les conseils généraux des communes concernées. En réponse à M. M. Conod, concernant le quatrième projet pour un collège, il pense que c'est certainement pour avoir un projet bien ficelé à présenter aux communes.

#### **4. Communications de la Municipalité**

- M. P.-D. Collomb :

- Il lit le courriel de M. A. Maillard, président du conseil d'administration Cand-Landi :

*« Nous tenons à vous informer de la cession des activités du groupe Cand-Landi à Holcim Suisse SA. La transaction reste soumise aux approbations réglementaires habituelles. Elle est l'aboutissement d'un fructueux partenariat entre nos deux entreprises depuis des décennies afin de répondre encore mieux aux besoins du marché romand. Cand-Landi opérera en tant que filiale de Holcim et continuera d'offrir à ses clients sa gamme de prestations dans les domaines des matériaux de construction, du recyclage, du terrassement, de la logistique et de l'entretien des canalisations. L'objectif des deux partenaires est de garantir une continuité, à la fois pour les collaborateurs et les clients de Cand-Landi. Avec désormais plus de 600 collaborateurs répartis à travers une trentaine de sites de production en Suisse romande, Holcim renforce sa présence sur ses métiers traditionnels (production de béton et de granulats, gestion de décharge) dans le Nord vaudois et s'impose aussi comme un acteur incontournable de l'économie circulaire en Suisse romande. »*

Il lit aussi la réponse de M. Homberger concernant le remblayage :

*« Suite à la demande de M. le Syndic je vous transmets le relevé de géomètre effectué le 23/11/2023. Nous avons remblayé 16 755 m<sup>3</sup> en place. A ces 16 755 m<sup>3</sup>, et afin de pouvoir calculer le montant de la redevance que l'on vous doit, il faudra déduire le volume de boues de lavage qu'Holcim a produit et déposé dans les remblais. Holcim devrait nous transmettre ce volume d'ici fin mars.*

*Je profite de la présente pour vous confirmer que la reprise de l'actionnariat de Cand-Landi par Holcim ne va rien changer au niveau de l'exploitation de la décharge, en tous les cas dans un avenir proche. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé en cas d'éventuels changements. »*

- M. F. Bovier : le défibrillateur se trouve sous le couvert en face de la maison de commune. Une information de deux heures sera prévue. Concernant le dépôt de stockage des copeaux, à côté de la cabane du refuge, début décembre, des personnes avec une jeep et une remorque sont venues se servir et cette semaine ce sont des traces de tracteur avec un frontal près du stock. Merci d'informer, si vous voyez quelqu'un, que ce stock appartient à la commune.



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 27 MARS 2024

---

- M. M. Jolliet : abandon du projet d'appartement à la grande salle. La commune n'en retirait rien. Derrière la grande salle où il était prévu de faire un petit locatif, la surface prévue rentre dans le PACom et serait transformée en zone agricole. Le projet, tel qu'il était présenté, n'est plus possible aujourd'hui. On se rend compte qu'il y a de l'intérêt pour la location de cette grande salle. La réflexion actuelle est de réinvestir un certain montant financier pour la remettre en état. Elle date de 1974 et rien n'a été fait, si ce n'est de l'entretien courant.

Concernant l'appartement du bas au collège, une entreprise est venue démonter sous la douche. Il y avait 1 cm d'eau dessous. Des sondages ont été fait depuis l'extérieur. Rien de particulier. L'isolation détremmée a été enlevée afin de mettre à nu et voir d'où ça vient. Rien du tout au niveau des écoulements d'eau. Une entreprise a démonté tout l'intérieur de l'appartement. Les plaques d'isolation sous le sol étaient gorgées d'eau. Proche de l'entrée de l'appartement il y avait une poche d'eau. C'est l'eau, qui vient du terrain derrière le bâtiment, qui se glisse sous le bâtiment. Pour faire un drainage, il faut creuser à 4 m de profondeur. Avec la profondeur de la fouille, il faut une fois autant de largeur, donc on arrive presque au milieu de la route de Premier. Il faut casser le muret qui délimite l'espace qui est derrière le collège et il y a un transformateur. Il reste à évacuer l'eau qui est à l'intérieur, chose qui n'a pas été faite à l'époque. La question que l'on souhaite poser au Conseil Général est la suivante :

- Est-ce qu'on repart avec un appartement, avec les frais qui en découlent pour la remise en état (une approche très grossière d'une estimation du montant se situe entre 80 et 100 000 Fr.) avec un loyer qui rapportera ?

- Est-ce qu'on réalise les travaux minimaux pour faire un local de stockage (le MATAS est intéressé) avec un investissement presque de moitié par rapport à un appartement, mais, avec un loyer presque de moitié aussi ?

L'un dans l'autre, c'est grosso modo entre 10 et 15 ans avant qu'on arrive à zéro entre le retour financier de l'investissement, sachant qu'au moment où on a dépassé cette date-là, le loyer de l'appartement sera plus rentable que le loyer du local de stockage.

- M. M. Jolliet : en réponse à M. J. Künzle, il informe que le drainage à l'intérieur est inclus.

- Mme C. Berthoud : vous étiez vous approché des anciens lors des premiers travaux, afin de savoir s'il y avait des sources ? Il y a déjà eu beaucoup d'argent qui a été investi pour cet appartement.

- M. M. Jolliet : à la réalisation, les anciens savaient déjà qu'il y a de l'eau qui venait sur les marches d'escalier. Le problème c'est de savoir pourquoi cela n'a pas été intégré au moment de la modification de cette salle de classe en appartement. Le bureau d'architecte Carnal n'entre plus en matière.

En réponse à Mme F. Amann, il informe qu'il n'y avait pas d'humidité dans la classe. Les problèmes d'arrivée d'eau étaient dans l'escalier, où se trouve la porte voûtée. Les anciens savaient que lors de fortes pluies de l'eau sortait sur la dernière marche de l'escalier.

Plusieurs membres s'expriment au sujet des travaux à faire.

La question est posée au Conseil Général afin de savoir si les membres sont favorables pour que la Municipalité étudie le projet de refaire un appartement avec l'investissement qui en découle.

Vote consultatif pour garder un appartement : 30 votants : oui : 24, non : 4, abstention : 2.

### 5. Communications du bureau

- M. le Président : Je vous rappelle qu'au prochain Conseil nous allons réélire, comme chaque année, la présidence et la vice-présidence, ainsi que les scrutateurs et leurs suppléants. Nous recherchons un nouveau président ou une nouvelle présidente. Nous sommes à disposition des personnes intéressées.

### 6. Vœux et divers

- M. M. Conod : cela va beaucoup mieux par rapport au passage des camions.

- M. C. Regard : a vu au pilier public, l'enquête concernant la parcelle 44, avec réserve pour l'État de Vaud, qu'en est-il exactement ?

- M. M. Jolliet : l'enquête portait sur la réalisation de deux bâtiments sur la parcelle 44 (la maison de M. Victor Berger). Le PACom étant en cours aujourd'hui, le Canton a un droit décisionnel sur la future affectation de cette parcelle (supérieure à 2400 m<sup>2</sup>). Le préavis général a été négatif pour la demande de construction de deux bâtiments et le Canton a fait une enquête pour une entrée en force de modification d'affectation de la zone habitable constructible de la parcelle 44. C'est sur ceci que porte la deuxième enquête, au nom du Canton. C'est la loi sur l'aménagement du territoire qui prime. Tous les recours



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 27 MARS 2024

---

possibles peuvent être déposés, cela prolongera uniquement la procédure et fera perdre de l'argent. Cette parcelle va devenir en zone verte et non plus en zone constructible. En zone verte, il y a possibilité de faire un bûcher ou une petite pergola, uniquement des petites constructions.

- Mme C. Fellay : le restaurant étant beaucoup moins ouvert qu'avant, elle se demande quelle influence peut avoir la Municipalité sur les horaires d'ouverture.

- M. M. Jolliet : la Municipalité a été déçue en voyant la modification de ces horaires. Malheureusement, sur le contrat de bail, aucune obligation d'ouverture n'a été définie.

- Mme C. Berthoud : c'est une locataire, mais elle ne travaille plus là. Est-ce toujours valable d'avoir un locataire sans patente. La personne qui a la patente doit travailler au moins à 50 %. Concernant l'appartement, est-il loué ?

- M. M. Jolliet : il est sous-loué. La Municipalité après renseignement auprès d'avocats de l'UCV, n'a eu que le choix d'accepter. Du point de vue de la patente, c'est actuellement entre les mains du Canton. La Municipalité a un devoir de supervision. La situation a été annoncé à la police du commerce. C'est en cours.

- Mme F. Ammann : la commune a-t-elle la possibilité de donner son congé aux locataires actuels ?

- M. M. Jolliet : il y a des moyens de donner le congé, mais le locataire doit enfreindre certaines choses pour que cela puisse s'appliquer et rompre le contrat séance tenante. Actuellement ce n'est pas le cas.

- M. J. Künzle : il me semble que la fin du bail aura lieu en 2026, est-ce juste ? Le bail n'étant pas obligatoirement renouvelé par la commune, est-ce qu'on peut prendre les devants et chercher d'autres personnes ?

- M. M. Jolliet : le bail se finit dans quatre ans (c'était une reprise de bail). Les avocats leur ont donné les informations nécessaires, typiquement pour la sous-location.

- Mme F. Roth : qu'en est-il « des bénéfiques » concernant l'éclairage public ? Cela fait une année et trois mois que l'éclairage s'éteint à 23h et se rallume à 5h du matin.

- M. F. Bovier : actuellement c'est très compliqué de définir s'il y a bénéfice. D'une part parce que le prix de l'électricité a changé pendant ce laps de temps. Des éclairages sont aux LED et d'autres pas. On n'a pas vraiment de recul et il faudrait plus d'années pour pouvoir répondre à cette question.

- M. J.-L. Conod : il fait remarquer que l'on sait le nombre de kilowatts consommés.

M. M. Jolliet : ils n'ont pas encore reçu les décomptes de la Romande Energie. Informations à suivre.

- M. C. Regard : combien de mètres cubes de bois ont-ils été coupé jusqu'à maintenant sur Bretonnières ?

- M. F. Bovier : 1100 m<sup>3</sup> au Sapelet. Actuellement, quand on fait des coupes avec des bûcherons, cela coûte à la commune. Nous avons réussi à négocier avec une entreprise qui coupe et prend le bois contre le travail. En réponse à M. Regard, il informe que lorsque les coupes sont en lien avec le bostryche, la possibilité de coupe annuelle ne s'applique pas.

- M. G. Favre : on coupe ce qui est sec, mais aussi à côté pour éviter que cela continue à sécher. C'est un problème cantonal et il y a un gros souci à cette altitude avec les sapins. On essaye d'exploiter ce qui est un peu vert, pour pouvoir encore en vendre. Concernant les copeaux, on en a largement assez.

- M. M. Conod : est très étonné des 70 000 Fr. que l'on met à fond perdu et des discussions sur l'auberge

M. Le Président : passe la parole à M. S. Goy de l'Omnibus. Celui-ci fait de la publicité afin de trouver de nouveaux rédacteurs (prendre des photos, rédiger un texte et l'envoyer au comité de rédaction). Il est à disposition pour toute question. Le contacter en cas d'intérêt.

Étant donné que personne n'a quitté la salle, l'appel d'entrée fait office d'appel de sortie.

**Le mercredi 5 juin 2024 – Le mercredi 9 octobre 2024 – Le mercredi 11 décembre 2024**  
**Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.**

La séance est levée à 21h48

Yann Brechbühl  
Président

Francine Roth  
Secrétaire